

Volley Bruxelles ASBL
0690993356
27/2, avenue des Pagodes
1020 Bruxelles

Appel à candidature pour le poste de commissaire aux comptes
1 poste vacant

Le mandat de commissaire aux comptes est d'une durée de deux ans renouvelables. Le commissaire aux comptes est chargé de contrôler, en présence du trésorier, les opérations comptables du CA et d'en certifier l'exactitude et la sincérité en se basant, notamment, sur la régularité des documents justificatifs des opérations enregistrées, l'imputation correcte des opérations, la ponctualité dans le recouvrement des créances et l'apurement des dettes. Il doit également rédiger, chaque année, un rapport écrit.

Conditions d'admission :

- être majeur
- être affilié à un club sportif membre de l'association
- être en règle avec Volley Belgium, la FVWB, le BWBC et son club
- ne pas être sous le coup d'une suspension prononcée par une Commission judiciaire quelle qu'elle soit
- ne pas être administrateur
- avoir de sérieuses notions de comptabilité, être comptable étant un plus

Procédure :

Envoyez par écrit votre candidature et une lettre de motivation au secrétaire de l'association (secretaire@volleybruxelles.be)